

# Une taxe déchets revue pour être plus juste

**FLOREFFE** Conseil communal

La majorité a présenté la taxe immondices, avec des réductions et des augmentations pour inciter le citoyen à réduire la production de déchets.

La séance du conseil communale de ce lundi a débuté par la prestation de serment de Carine Henry, l'ex-présidente du CPAS, qui revient à la table du conseil suite à la démission de Latifa Chlihi (Écolo) pour raisons personnelles.

## La partie forfaitaire de la taxe diminuée

Le bourgmestre Philippe Vautard a ensuite présenté le nouveau règlement de la taxe immondices. « D'année en année, les Floreffois diminuent le nombre de levées, 11 en moyenne par conteneur désormais, et la production de déchets, avec 76 kg par personne », précise le premier floreffois.

Partant de ce constat, la majorité a choisi de diminuer la partie forfaitaire de 20 € pour les ménages, 10 € pour les isolés et 25 € pour les familles de 5 personnes et plus. Le nombre de vidanges prépayées passe de 10 à 6. À partir de la septième, chaque vidange sera facturée à 3 € au lieu de 2,5 €. Comme par le passé, 5 kg seront prépayés. Par contre, tous les kilos supplémentaires seront comptés à 0,35 € au lieu de 0,30 €. « Notre objectif est d'encourager les habitants à diminuer la production de déchets mais aussi de récompenser ceux qui en produisent peu. L'augmentation est toutefois obligatoire en regard de l'augmentation des coûts et de l'index de



« La grande majorité des Floreffois, qui se limite à 11 levées et 76 kg, ne sentira pas les augmentations », assure le mayer.

*l'année. »*

Le collège a également augmenté le forfait pour les secondes résidences qui passe de 60 à 90 €. Comme dans beaucoup de communes, les personnes morales participeront aux frais de gestion des déchets avec une taxe de 90 €. « La grande majorité des Floreffois, qui se limite à 11 levées et 76 kg, ne sentira pas les augmentations », assure le mayer. Quant au principe de coût vérité voulu par la Région wallonne, qui impose un taux de couverture des dépenses par les recettes, il est de 96 %.

L'opposition Écolo-PS a voté contre ce règlement-taxe. « Socialement, c'est un retour en arrière manifeste », lance Albert Mabilie. Il regrette une diminution des abattements en cas de situation d'incontinence (20 € au lieu de 55) et pour les familles avec 3 enfants et plus ainsi que pour les personnes ayant des faibles revenus. « Nous envisageons de doubler la prime pour les langes lavables », répond le mayer.

## L'éclairage public coupé

Vu la crise énergétique, la

## VITE DIT

### LES CHIFFRES DE LA POPULATION SCOLAIRE

L'échevine de l'Enseignement, Barbara Bodson, a présenté les chiffres des quatre implantations scolaires.

En maternelle, Franière compte 51 enfants, Soye 57, Floriffoux 52 et Buzet 48.

En primaire, Franière compte 81 élèves, Soye 82, Floriffoux 111 et Buzet 116.

### COMPTE 2021 AU CPAS

Le compte de l'exercice 2021 au CPAS se clôture au service ordinaire avec un résultat en boni de 132 730 €.

Commune a choisi de faire des économies. En concertation avec Fossela-Ville et Profondeville, la majorité a choisi de couper l'éclairage public du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, de minuit à 5 heures. Avec une exception durant la période des fêtes, soit du 24 décembre au 2 janvier. « Cela représente une économie de 10 000 €, » avoue le bourgmestre. Seul Georges Dereau (PS) s'est opposé, redoutant une augmentation des accidents, des agressions et des vols.

**DOMINIQUE LAMBRECHTS** &